

WO/PBC/38/5 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 25 MARS 2025

Comité du programme et budget

Trente-huitième session Genève, 19 – 23 mai 2025

PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

établi par le Secrétariat

- 1. À sa trente-quatrième session tenue en 2022, le Comité du programme et budget (PBC) a examiné en détail l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et a décidé de poursuivre les délibérations sur cette question à la trente-cinquième session du PBC. De même, à sa trente-cinquième session tenue en 2023, le PBC a examiné en détail l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et a décidé de poursuivre à sa trente-sixième session l'examen de cet avant-projet de mandat, tel qu'il figure à l'annexe I du document WO/PBC/35/7.
- 2. À sa trente-sixième session tenue en 2023, le PBC a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI que l'examen du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 se poursuive à sa trente-septième session.
- 3. À sa trente-septième session tenue en 2024, le PBC a décidé ce qui suit :
 - "Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir examiné le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, a demandé au Secrétariat de mettre à jour l'annexe I du document WO/PBC/35/7 sur la base des avis des États membres exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et lors de la trente-septième session du PBC, ainsi que des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11, et de le soumettre pour examen à la trente-huitième session du PBC".
 - 4. Le Comité du programme et budget (PBC) est invité à examiner la mise à jour de l'annexe I du

document WO/PBC/35/7 qui tient compte des avis des États membres exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et lors de la trente-septième session du PBC et des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11.



F

WO/PBC/34/15 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 23 DECEMBRE 2021

Comité du programme et budget

Trente-quatrième session Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2022

AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

établi par le Secrétariat

[1. À la trente-troisième session du PBC tenue en septembre 2021, le Comité du programme et budget a prié le Secrétariat de l'OMPI d'établir un avant-projet du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, sur la base des contributions des États membres, six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC. Ces contributions sont reproduites entre crochets dans le présent document.

Contexte ["et objectif" - Pakistan, à supprimer; EAU pas d'accord]



2. L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être entreprise en réponse aux décisions des États membres de l'OMPI, en tenant compte notamment de ce qui suit :

la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session (22e session ordinaire) (5 – 14 octobre 2015) de procéder à "une évaluation au cours de l'année 2021" en se reportant aux "Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI", dont le paragraphe 22 prévoit ce qui suit : "La taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs sont évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions

distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation sera décidé par le PBC".

3. À sa cinquante et unième session (24° session ordinaire) (30 septembre – 9 octobre 2019), l'Assemblée générale de l'OMPI a en outre décidé de procéder en 2021 à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, le mandat de cette évaluation devant être décidé par le Comité du programme et budget de l'OMPI à sa trente et unième session en 2020. L'Assemblée générale a en outre décidé² :

"en attendant les résultats de l'évaluation en 2021, de reporter l'examen de la candidature des 10 États membres d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019"

"d'examiner la possibilité d'ouvrir, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris en Colombie, parmi ces 10 candidatures".

4. Notant que le Comité du programme et budget n'a pas été en mesure d'examiner le mandat à sa trente et unième session en raison de la pandémie de COVID-19, il a décidé ce qui suit à sa trente-troisième session (13 – 17 septembre 2021)³ :

"Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et a prié le Secrétariat :

- d'élaborer un avant-projet de mandat compte tenu des contributions susmentionnées des États membres et de toutes les observations qu'elles contiennent, ainsi que de tous les documents pertinents, y compris, mais pas exclusivement, les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/INF/11) et le rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3); et
- de présenter un avant-projet aux États membres six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC en vue de poursuivre l'examen et l'élaboration d'une communauté de vues concernant la teneur du mandat et de prendre une décision sur le mandat à la trente-quatrième session du PBC".

"Objectif"

En ce qui concerne l'**"objectif**" de l'évaluation, les avis suivants ont été exprimés par les États membres lors de la trente-septième session du PBC, comme il ressort du rapport de la session (voir le document WO/PBC/37/14) :

Brésil (APG)	"[L'] évaluation est cruciale pour que l'Assemblée générale envisage l'ouverture de quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, dont un en Colombie."
Kenya (groupe des pays africains)	"[Reconnaît] l'importance d'évaluer les bureaux extérieurs de l'OMPI en vue d'améliorer leur efficacité et leurs résultats."

¹ A/55/INF/11.

² A/59/13 ADD.4.

³ WO/PBC/33/14.

Inde	"[Demande instamment] à tous les États membres soit d'accepter de dissocier la question de l'évaluation des bureaux extérieurs existants de celle de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, soit de finaliser rapidement l'évaluation du mandat et de ne plus permettre qu'il s'agisse simplement d'une méthode pour stagner."
Algérie	"L'Algérie considère que l'objectif principal de l'évaluation des offices est de renforcer une approche d'amélioration en mettant l'accent sur la manière dont les offices fonctionnent et sont intégrés à l'action mondiale de l'OMPI."
Türkiye	"Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI constitue un outil efficace pour mettre au point un système équilibré de propriété intellectuelle et il est très bénéfique pour les divers acteurs de la propriété intellectuelle. En ce sens, l'évaluation et la poursuite de l'amélioration de ce réseau seront bénéfiques pour les deux parties."
Pakistan	"[II] est essentiel que l'évaluation réponde à la question clé de savoir si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'OMPI et à l'accomplissement de son mandat et des objectifs fondamentaux d'une manière qui ajoute clairement de la valeur, du rendement et de l'efficacité à l'exécution du programme de l'Organisation."
Fédération de Russie	"Nous pensons que l'évaluation devrait se concentrer sur l'amélioration de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs, dans l'ensemble les résultats d'une telle évaluation devraient à leur tour aider les États membres à prendre des décisions concernant l'ouverture de bureaux extérieurs de l'OMPI."
Colombie	"[A lancé un appel pour que], tous ensemble, nous fassions des efforts, en tant qu'États membres, afin de pouvoir aller de l'avant en acceptant le mandat, mais aussi pour garder à l'œil l'objectif qui est d'avoir un système de propriété intellectuelle renforcé et qui correspond aux défis auxquels nous sommes tous confrontés, en particulier ceux des États membres et des groupes régionaux représentés à l'OMPI par la création de bureaux extérieurs dans le monde."
Ukraine	"[A appelé à] mener cette évaluation en considérant dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l'OMPI répond aux besoins des parties prenantes et de la communauté régionale et mondiale de la propriété intellectuelle."
Iran (République islamique d')	"[A souligné l'importance de] disposer d'un réseau mondial et durable de bureaux extérieurs de l'OMPI, qui apporte une valeur, une efficience et une efficacité claires à l'exécution des programmes et répond aux besoins et priorités spécifiques des pays et régions qu'ils desservent."

5. Sur la base de ce qui précède et comme le prévoient les "Principes directeurs", l'évaluation aura pour objet d'examiner la taille et les résultats du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres

relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, étant entendu que la décision relative à tout nouveau bureau extérieur de l'OMPI appartient aux États membres conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session et aux "Principes directeurs" qu'elle a approuvés.

Fédération de Russie : comme il ressort du paragraphe 5, les résultats de l'évaluation devraient aider les États membres à prendre une décision sur les 10 demandes de nouveaux bureaux extérieurs en suspens. Nous pensons que les questions concernées ne correspondent pas à cet objectif. Les questions proposées se concentrent sur l'analyse des indicateurs d'exécution individuels de chaque bureau plutôt que sur la stratégie d'amélioration du réseau.

États-Unis d'Amérique : l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

IVARIANTE DU PRESIDENT

5. "L'évaluation doit être réalisée" ["L'évaluation a pour objectif de réaliser" – États-Unis d'Amérique] de manière exhaustive ["en vue d'évaluer et de renforcer" – Algérie; Pakistan – pas d'accord], [compte tenu; Algérie – supprimer] la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI ["et leur adhésion aux"; Algérie – "conformément aux"] principes directeurs, et ["et compte tenu" – Algérie] leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du Plan d'action pour le développement de l'OMPI ["le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant" – Russie], des recommandations, à compter de 2015, ou de la date d'établissement des nouveaux bureaux extérieurs, le cas échéant, [jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI] [Russie – uniquement la date correspondant au PSMT pour la période 2016 – 2021] ["la date du début des opérations" – Algérie] y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation – États-Unis d'Amérique] [Canada – "jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite"]

["L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI" – Russie, à la fin]

[Le Pakistan, l'Iran n'appuient pas la variante du président pour le paragraphe 5]

- 6. Dans ce contexte, l'évaluation vise à :
 - [Améliorer le rendement et l'efficacité des différents bureaux extérieurs ou du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire [Pakistan] pour appuyer le développement du système de Lisbonne-et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes.[Algérie]]

[Russie – supprimer le premier point <u>- approuvé</u>]

Algérie, au nom du groupe des pays africains [Algérie approuve; Ghana réitère au nom du groupe des pays africains] nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Améliorer le rendement et l'efficacité [des différents bureaux extérieurs ou — Russie supprimer] du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes.

États-Unis d'Amérique : l'évaluation vise à porter, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et l'adhésion de chaque bureau extérieur aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, ["au cours de la période allant de 2018 à 2022" – Inde – supprimer]. [Russie – pas d'accord]

Pakistan: l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la logique, la pertinence, le coût, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

- [Mesurer les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en concertation avec le pays hôte et les "différents" [Russie supprimer] bureaux extérieurs tout au long du processus, en ce qui concerne leur impact, leur rendement et leur efficacité pour l'exécution du programme et budget. À ce titre, l'évaluation vise à aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leurs services et à recenser les meilleures pratiques des "différents" [Russie supprimer] bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du réseau dans son ensemble.]
- [Examiner la procédure et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs.]

[Russie – supprimer le troisième point]

[Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 6 recoupe thématiquement le premier et le troisième points. La formulation du dernier paragraphe, qui semble plus équilibrée, est préférable.

Pakistan : propose de supprimer déplacer le paragraphe 6 dans la section D.

Iran : propose de déplacer le paragraphe 6 dans la section D.

EAU : propose de supprimer les deux derniers points.

<u>Inde</u>: propose de supprimer les deux derniers points.

Colombie : propose de supprimer les deux derniers points.

[PROPOSITION DU PRESIDENT : DEPLACER DANS LA SECTION D]

[États-Unis d'Amérique – n'est pas en mesure d'accepter le paragraphe 6 sous sa forme actuelle]

C. B. Objet

7. Les bureaux extérieurs de l'OMPI sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain⁴.

Russie – propose de conserver le paragraphe ci-dessus

Les États-Unis d'Amérique ont proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : Les bureaux extérieurs de l'OMPI font partie de l'Organisation sur le terrain [Nigéria – maintenir la première phrase initiale]. Sur la base de leurs résultats escomptés et de leurs indicateurs d'exécution clés ainsi que de leurs domaines de responsabilité des situations propres à chaque pays hôte, les bureaux ["doivent contribuer" – Pakistan] contribuent à la réalisation des buts et objectifs de l'OMPI, travaillant en étroite collaboration [Pakistan – ajouter "en" avant "travaillant en étroite collaboration"] avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain.

Algérie – pas d'accord avec les termes insérés dans le texte ci-dessus par le Pakistan

[PROPOSITION DU PRESIDENT : aller de l'avant avec la proposition des États-Unis d'Amérique si aucune objection n'est soulevée]

- 8. Cette évaluation portera sur les sept bureaux qui composent le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Ces bureaux sont :
 - Bureau de l'OMPI en Algérie
 - Bureau de l'OMPI au Brésil
 - Bureau de l'OMPI en Chine
 - Bureau de l'OMPI au Japon
 - Bureau de l'OMPI au Nigéria
 - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie
 - Bureau de l'OMPI à Singapour
 - [Bureau de l'OMPI à New York Russie; Chine] [États-Unis d'Amérique pas d'accord]

C. Portée

9. L'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités ["du réseau" – Russie] des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ["de l'exercice biennal" – Russie], en tenant compte de la présence des bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. Pour une compréhension plus complète des résultats et de l'impact des bureaux

⁴ Programme de travail et budget de l'OMPI pour 2022-2023, page 39 de la version anglaise.

extérieurs, l'évaluation peut envisager la possibilité d'examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).]

Pakistan: nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9: [l'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre après l'adoption des principes directeurs en 2015 et, en cas d'ouverture de deux nouveaux bureaux dans la région Afrique, à partir de la date de leur création, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : l'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre pendant une période, de 5 ans, le cas échéant, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.—Pour une compréhension plus complète des résultats et de l'impact des bureaux extérieurs, l'évaluation peut envisager la possibilité d'examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).]

<u>États-Unis d'Amérique : l'examen doit inclure 2022 ou les données les plus récentes</u> disponibles au moment de l'examen

Russie : examen portant sur l'ensemble de la période calendaire, à l'exclusion de 2022

[VARIANTE DU PRESIDENT: L'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de [Slovaquie - "de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de la situation particulière des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes, y compris l'impact de la pandémie de Covid-19"; États-Unis d'Amérique - OK] leurs pays hôtes [", ainsi qu'en tenant dûment compte de la durée de fonctionnement des bureaux extérieurs, des différents niveaux de développement de leurs pays d'accueil respectifs et des types de services qu'ils fournissent" - Brésil]. La période d'évaluation [Russie - "correspondra au PSMT pour 2016 - 2021"] sera à partir de 2015, ou la date d'ouverture ["date du début des opérations" - Algérie] dans le cas de nouveaux bureaux extérieurs, ["jusqu'à l'année" - crochets requis par les États-Unis d'Amérique] pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI.] [Singapour - "L'évaluation devrait aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leur prestation de services, et à recenser les meilleures pratiques des différents bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du réseau dans son ensemble."; États-Unis d'Amérique - OK] [États-Unis d'Amérique - "y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation."] [Canada - "jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite"; Afrique du Sud, Inde, Algérie, Iran - réserves.]

E. Objectifs

En ce qui concerne les "**objectifs**" de l'évaluation, les avis suivants ont été exprimés par les États membres lors de la trente-septième session du PBC, comme il ressort du rapport de la session (voir le document WO/PBC/37/14):

Pologne (CEBS)	"[L'] évaluation doit refléter clairement les résultats des opérations des bureaux extérieurs, leur performance par rapport aux objectifs définis par le Plan stratégique à moyen terme précédent et actuel et la réalisation effective des objectifs et de la mission de l'OMPI par le biais des activités des bureaux extérieurs."
Pays-Bas (groupe B)	"L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être fondée sur les principes et objectifs généraux d'indépendance et de transparence. L'évaluation doit être impartiale, uniforme et transparente dans sa conception et sa mise en œuvre, afin de fournir aux États membres un rapport informatif et exploitable."
Algérie	"[Le] mandat de l'évaluation ne devrait pas préjuger de la décision des États membres sur l'élargissement du réseau des bureaux extérieurs. Elle devrait se limiter à l'évaluation des résultats de chaque bureau extérieur sur la base des ressources mises à sa disposition, y compris celles fournies par le pays hôte."

 Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :

Proposition du Pakistan tendant à déplacer les points figurant précédemment au paragraphe 6 :

Évaluer si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et à l'accomplissement de son mandat et de ses objectifs fondamentaux et s'ils apportent clairement une valeur ajoutée, et contribuent à l'exécution rationnelle et efficace des programmes de l'Organisation.

Algérie : pas d'accord avec le terme "si" – n'appuie pas

Inde : d'accord avec l'Algérie

Russie: d'accord avec l'Algérie

 Procéder à une évaluation empirique et objective du rapport coût-efficacité du maintien des bureaux extérieurs par rapport à la réalisation d'objectifs similaires par d'autres moyens.

Inde: pas d'accord avec "maintien" - OK pour le reste

Examiner le processus et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, y compris les incidences budgétaires de l'établissement des bureaux extérieurs pour l'Organisation, les gains d'efficacité possibles ainsi que la procédure de demande d'accueil de nouveaux bureaux extérieurs, conformément au paragraphe 2.11 du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/31/3.

[Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

Émirats arabes unis : supprimer les deux points ci-dessus

Pakistan: souhaite maintenir les deux points ci-dessus

États-Unis d'Amérique : questions essentielles à prendre en considération.

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés.
- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT.
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 4) Efficience. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-ils viables à long terme. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

Algérie : d'accord avec la proposition des États-Unis d'Amérique

Émirats arabes unis : appuie la proposition des États-Unis d'Amérique

[Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent ainsi que du caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.]

- [Établir un outil d'évaluation impartial, uniforme et transparent permettant de fournir aux États membres une évaluation vérifiable, efficace et informative.]
- [Évaluer si l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, et si elle contribue à la réalisation des objectifs stratégiques.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [Évaluer si-dans quelle mesure l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs stratégiques, y compris le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable.]

• [Donner un aperçu des circonstances particulières et des contextes locaux qui influencent les priorités d'action des bureaux extérieurs, ainsi qu'une vue des perspectives de développement du réseau de bureaux extérieurs.]

Fédération de Russie : le deuxième objectif indiqué au paragraphe 10 suppose l'élaboration d'un instrument de contrôle. Le sens semble peu clair. S'agit-il d'une méthodologie universelle ou d'un instrument destiné uniquement à cette évaluation particulière?

Russie – "Les bureaux extérieurs ne relèvent pas des devoirs et des responsabilités des autorités nationales chargées de la propriété intellectuelle, comme indiqué au paragraphe 9 des Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI."

[VARIANTE DU PRESIDENT:

- 10. Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :
 - Pertinence. Dans quelle mesure [chaque] [Russie remplacer "réseau"] bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés [", compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur" – Algérie].
 - 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée [de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que] [Demande d'exclusion par la Russie] ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie ajouter "2016 2021"], ["Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant" Russie], du Plan d'action pour le développement et les ODD.
 - 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de [chaque bureau extérieur et] [Demande d'exclusion par la Russie] du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie ajouter "2016 2021"] ["Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant" Russie], compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil et en prenant dûment en considération l'ancienneté des bureaux extérieurs, les différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et les types de services qu'ils fournissent ainsi que le caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.

- 4) Efficience. Dans quelle mesure [chaque] [Russie remplacer "réseau"] bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie ajouter "2016 2021"], ["Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant" Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 5) Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de [chaque bureau extérieur] [Demande d'exclusion par la Russie] "et du réseau dans son ensemble" [Algérie supprimer] sont-ils viables à long terme ["compte dûment tenu des objectifs stratégiques de l'OMPI et des besoins en constante évolution des pays hôtes" Algérie reste à supprimer]. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie ajouter "2016 2021"], ["Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant" Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 6) Divers. Tout autre problème mis en évidence dans les rapports de supervision ou d'audit de l'OMPI sur les bureaux extérieurs, pendant la période allant de 2015 [Canada remplacer la suite par "jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite"] jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI. [États-Unis d'Amérique "y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation."] [Nigéria supprimer le sixième point] [Russie supprimer ce paragraphe]

Russie – Le mandat devrait être conforme aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le paragraphe 22 "la taille et les performances de l'ensemble du réseau de bureau extérieurs devraient être évaluées tous les 5 ans par le PBC".

Russie – réserves concernant l'efficacité, l'efficience, la viabilité – souhaite examiner la méthodologie

[Brésil – appuie la variante du président, mais les termes "le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT, le Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durables" doivent figurer du début à la fin].

[Pakistan – pas d'accord avec la variante du président, en particulier avec les termes "pertinence" et "efficacité". Préoccupations quant à la signification du terme "viabilité".]

11. En application des "normes et règles d'évaluation" (2016) du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, une liste non exhaustive de questions d'évaluation possibles figure à l'annexe I.

F. Méthodologie

En ce qui concerne la "**méthodologie**" de l'évaluation, les avis suivants ont été exprimés par les États membres lors de la trente-septième session du PBC, comme il ressort du rapport de la session (voir le document WO/PBC/37/14) :

Pologne (CEBS)	"[L'] évaluation [doit] être effectuée de manière très transparente, indépendante et objective."
Pays-Bas (groupe B)	"[L'] évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être fondée sur les principes et objectifs généraux d'indépendance et de transparence. L'évaluation doit être impartiale, uniforme et transparente dans sa conception et sa mise en œuvre il est crucial que l'évaluation soit menée de manière totalement indépendante sur la base du mandat convenu par tous les États membres."
Kenya (groupe des pays africains)	"Nous espérons que le comité progressera davantage dans la définition du mandat d'une telle évaluation, sur la base de critères objectifs, transparents et équitables, en tenant compte des caractéristiques et des types d'opérations distincts de chaque bureau extérieur."
Algérie	"[Le] mandat de cette évaluation devrait être fondé sur des critères clairs et objectifs sans être soumis à des considérations politiques. Il devrait également être conforme aux bonnes pratiques reconnues dans l'ensemble du système des Nations Unies et à l'expérience accumulée par l'OMPI en matière de suivi et d'audit. Il doit tenir compte de la durée de fonctionnement des bureaux extérieurs dans la mesure où les bureaux nouvellement créés en Afrique ne peuvent pas obéir aux mêmes critères et outils d'évaluation que le reste du réseau."
Türkiye	"Notre position étant très connue, fondée sur une méthodologie indépendante, impartiale et rigoureuse, le mandat devrait englober un processus d'évaluation clair et transparent et être guidé par une approche inclusive."
Pakistan	"Notre position constante sur la question est guidée par les principes d'objectivité, d'inclusivité, de transparence et de neutralité."
Ukraine	"[L'] évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être effectuée de manière très transparente, indépendante et objective."
Fédération de Russie	"[Le] mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs ne devrait pas inclure rétrospectivement des indicateurs d'exécution qui n'ont pas été établis initialement pour les bureaux extérieurs. En outre, il est important que, lors de l'évaluation des bureaux extérieurs, il soit tenu compte des caractéristiques spécifiques, telles que la durée de leur fonctionnement, ainsi que des priorités et objectifs des pays et régions où les bureaux extérieurs ont été établis."
Nigéria	"[Le] mandat d'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être équilibré, transparent, équitable et mené en concertation avec les

	pays hôtes. De plus, la délégation s'attend à ce que l'évaluation soit menée en tenant dûment compte des caractéristiques uniques des bureaux extérieurs, qui sont répartis dans différentes régions, avec des caractéristiques distinctes en ce qui concerne le rythme de développement, les ressources dont ils disposent et la durée depuis laquelle ils fonctionnent. Cela permettrait aux bureaux extérieurs existants de contribuer et de faire des suggestions sur la manière respective dont leurs fonctions et leur champ d'activité pourraient être améliorés et renforcés."
Japon	"Premièrement, il est important que l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée conformément à une procédure impartiale, équitable et hautement transparente Troisièmement, afin de tenir compte de manière appropriée de l'état actuel des procédures de fonctionnement de tous les bureaux extérieurs, il serait approprié d'offrir à ces mêmes bureaux extérieurs la possibilité de participer au processus d'évaluation et de fournir des réponses et des avis sur les critères utilisés pour les évaluations."
Brésil	"En ce sens, notre délégation continue de souligner la position favorable du Brésil à l'égard de l'évaluation des bureaux extérieurs, qu'ils soient internes ou externes, si elle est menée de manière transparente, indépendante et inclusive Le Brésil privilégie des approches qui tiennent dûment compte du mandat et de la situation spécifiques de chaque office ainsi que du niveau de développement des pays hôtes et de leur système local de propriété intellectuelle. Il reste important pour le Brésil que l'évaluation soit menée en coordination avec le pays hôte et que les bureaux nationaux puissent apporter leurs propres suggestions en vue d'améliorer leurs procédures et la portée de leurs activités."
	"[II] est essentiel que le processus d'évaluation de ces offices non seulement maintienne, mais cherche également à amplifier leur impact positif en intégrant les réactions des offices nationaux et qu'il soit aligné sur les objectifs stratégiques des pays hôtes, afin de veiller à ce que les bureaux extérieurs de l'OMPI continuent d'appuyer et de stimuler l'innovation et la créativité indispensables pour relever les défis communs et mondiaux."

- 12. Afin de répondre aux questions d'évaluation contenues dans l'annexe I, la méthodologie de l'évaluation devrait suivre les principes suivants :
 - [L'évaluation sera conduite selon une approche à la fois rétrospective et prospective.]
 - [L'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres communs homogènes et uniformes entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains : [l'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres spécifiques homogènes et entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

• [Les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

Pakistan: nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus: les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, y compris en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

- [L'évaluation doit tenir compte des différences de composition, de mandat, de contexte et de situation des bureaux extérieurs existants, ainsi que des caractéristiques et niveaux de développement des pays hôtes et des écosystèmes locaux de propriété intellectuelle.]
- [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

 [Les bureaux extérieurs doivent prendre part eux-mêmes à la procédure d'évaluation et fournir des réponses ou des observations concernant les critères utilisés pour réaliser les évaluations.] [L'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [l'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

- [Les pays hôtes et leurs bureaux extérieurs respectifs doivent être consultés en temps opportun et selon que de besoin.]
- [L'évaluation doit faire référence aux principes internationaux appropriés et les intégrer dans les évaluations et les audits.]
- [L'évaluation sera conduite conformément aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et au Code de conduite du GNUE applicables au sein du système des Nations Unies.]
- [Les bureaux extérieurs sont simplement des entités de l'OMPI et, à ce titre, ils doivent être évalués en fonction du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI.]

Fédération de Russie : les considérations 8 et 9 du paragraphe 12 contiennent des dispositions similaires sur la mise en œuvre des normes internationales d'audit. Nous proposons de n'en conserver qu'une seule.

États-Unis d'Amérique : remplacement des paragraphes 12, 13 et 14.

L'équipe chargée de l'évaluation doit mener l'évaluation de manière rigoureuse (transparente, équitable, objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et efficace afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants :

- a) analyse de la documentation relative aux activités de chaque bureau extérieur;
- b) entretiens ou groupes de réflexion [avec les États membres] [Algérie supprimer], le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires. (Entretiens avec les pays hôtes et les différentes parties prenantes Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique. Brésil appui; réintégration de la référence au "personnel de l'OMPI" l'Algérie appuie le Brésil. Ouganda "sur la base d'un ensemble de critères favorisant la transparence dans l'établissement des rapports concernant les sources de revenus et autres avantages pour les pays hôtes"). Algérie remplacement de la phrase d'origine;
- c) visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;
- d) enquêtes.

En outre, les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs ("conformément aux principes directeurs du GNUE ..." — Nigéria. États-Unis d'Amérique : "conformément aux principes directeurs—énoncés dans les documents du GNUE ..."), conformément aux normes et règles d'évaluation 2016 du GNUE, à la politique d'évaluation de l'OMPI et au manuel d'évaluation de l'OMPI. afin de présenter une évaluation approfondie et étayée. Nigéria : préoccupations concernant cette phrase — supprimer.

<u>Le Secrétariat de l'OMPI met à la disposition des évaluateurs tous les documents et informations pertinents concernant les activités de chaque bureau extérieur.</u>

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR LES PARAGRAPHES 12 ET 13:

- 12. L'évaluation doit être menée de manière [l'Iran ajoute "purement technique"] rigoureuse, transparente, équitable, objective et efficace, en utilisant des indicateurs objectifs [qui soient communs mais aussi spécifiques pour chaque bureau extérieur] [Fédération de Russie supprimer ce texte], en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes, afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles [, y compris sur la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs] [Pakistan remplacer par "conformément aux buts et objectifs de l'évaluation"]. Les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs conformément aux principes énoncés dans les documents pertinents du GNUE. La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants [, sans s'y limiter,] [Fédération de Russie supprimer ce texte] :
 - a) analyse de la documentation relative aux activités de [chaque] [Fédération de Russie remplacer par "réseau"] bureau extérieur;
 - b) entretiens ou [groupes de réflexion] [Fédération de Russie supprimer] avec [les États membres] [Algérie supprimer; Fédération de Russie en faveur], les pays hôtes et les parties prenantes, le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires:
 - c) visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;
 - d) enquêtes.]
- 13. Sur la base des considérations susmentionnées, l'équipe chargée de l'évaluation entreprendra notamment les actions suivantes :

Nigéria : une évaluation rigoureuse et efficace pour fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

 Une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

Pakistan: nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus: une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment de tous les documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI, du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

- L'analyse documentaire doit être complétée par des entretiens avec toutes les parties prenantes internes concernées, y compris les bureaux extérieurs.
- Des enquêtes et, le cas échéant, des entretiens doivent être menés auprès des parties prenantes externes concernées (aux niveaux régional et national, y compris les bénéficiaires des activités des bureaux extérieurs et les autorités du pays hôte).

Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 13 concerne les enquêtes menées auprès des parties prenantes régionales. Selon ce que nous comprenons, le niveau régional ne semble concerner que le bureau de Singapour.

14. [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Des critères objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.

Fédération de Russie : le paragraphe 14 fait double emploi avec la considération n° 5 du paragraphe 12.

[Proposition du président : demander aux délégations s'il est nécessaire de prévoir un paragraphe 14 distinct compte tenu de la proposition formulée par le président pour les paragraphes 12 et 13]

Pakistan – maintenir la référence aux annexes

G. Dispositif de gestion

En ce qui concerne le "dispositif de gestion" de l'évaluation, les avis suivants ont été exprimés par les États membres lors de la trente-septième session du PBC, comme il ressort du rapport de la session (voir le document WO/PBC/37/14) :

Pakistan	"[Nous] préconisons vivement que l'évaluation soit menée par une entité indépendante et externe, afin de garantir l'impartialité et l'objectivité de l'évaluation."
Fédération de Russie	"Nous sommes d'accord avec la position selon laquelle il est nécessaire d'effectuer une évaluation directement par la Division de la supervision interne avec la participation éventuelle des États membres des pays qui ont déjà des bureaux extérieurs."
Japon	"[L'] équipe d'évaluation devrait comprendre un expert extérieur indépendant afin de renforcer l'équité et la transparence. En outre, il est préférable que l'évaluateur ait une bonne connaissance de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), y compris des bureaux extérieurs, ainsi qu'une connaissance approfondie de la propriété intellectuelle."
République de Corée	"Étant donné que le Secrétariat possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener l'évaluation, nous croyons qu'une participation plus active du Secrétariat est nécessaire."

Pakistan: propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

15. L'évaluation sera effectuée par :

• [Une organisation ou une personne indépendante et neutre, compétente dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation.]

Le Pakistan et le groupe des pays africains proposent de supprimer le point ci-dessus.

• [Un organisme indépendant extérieur à l'OMPI afin de garantir la neutralité et l'objectivité de l'évaluation.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

• [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [soutenue, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI et des évaluateurs externes indépendants.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [appuyée, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et des évaluateurs externes indépendants.]

Le Pakistan propose de supprimer le point ci-dessus.

<u>Canada : supprimer les références à la DSI. Les États-Unis d'Amérique et le Chili ont exprimé leur accord.</u>

• [Un évaluateur externe indépendant.] [À cet égard, il conviendrait de créer un comité comprenant [trois ou cinq] évaluateurs externes indépendants, éventuellement un membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et d'autres provenant d'institutions similaires.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

• [Les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou des évaluateurs externes indépendants.]

Pakistan: nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus: évaluateurs externes indépendants.

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

Fédération de Russie : paragraphe 15 – nous maintenons la position selon laquelle l'évaluation doit être menée par la Division de la supervision interne (DSI). Cela représente la solution la plus appropriée. La DSI est un organe de supervision indépendant, qui connaît la structure de l'OMPI, les priorités et le caractère particulier des activités de l'OMPI sur site, tant dans des circonstances normales que pendant la pandémie. Nous supposons que la DSI pourrait évaluer correctement les bureaux extérieurs.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 15 à 18. [Le Pakistan appuie la proposition des États-Unis d'Amérique] [l'Iran, la Russie pas d'accord]

États-Unis d'Amérique : l'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluation externe. (Algérie – ceci devrait être entre parenthèses).

<u>Le processus de sélection de l'équipe d'évaluation externe est mené conformément aux procédures établies par l'OMPI.</u>

(L'évaluation doit être menée par la DSI, aidée d'une équipe chargée de l'évaluation. – Algérie) (États-Unis d'Amérique – pas d'accord)

L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour conduire l'évaluation complète des bureaux extérieurs de manière crédible (transparente, équitable et objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et indépendante.

L'équipe doit bien connaître :

- <u>a) le mandat de l'OMPI (Chili "y compris le Plan d'action pour le développement")</u> (États-Unis d'Amérique "qui figure dans la Convention instituant l'OMPI");
- b) les objectifs stratégiques de l'OMPI;
- c) PSMT;
- d) (le Plan d'action de l'OMPI pour le développement Algérie) (Accord des États-Unis d'Amérique) (Fédération de Russie inclure le programme et le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant) (Chili le Plan d'action pour le développement fait déjà partie du mandat de l'OMPI) (États-Unis d'Amérique "les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement" ou "le Plan d'action de l'OMPI pour le développement" sont acceptables);
- e) principes directeurs; et
- f) les autres documents pertinents.

<u>L'équipe doit donc comprendre un évaluateur principal professionnel et deux experts</u> <u>spécialisés dans la propriété intellectuelle. (Algérie – supprimer la référence à un professionnel et laisser cette tâche au Secrétariat de l'OMPI, conformément à la pratique).</u>

L'équipe chargée de l'évaluation doit respecter les directives, normes et règles du GNUE pour les évaluations dans le système des Nations Unies, ainsi que la politique et le manuel d'évaluation de l'OMPI pour la conduite de l'évaluation.

Nigéria – soutenir les propositions formulées par l'Algérie sur ce qui précède.

16. [Le Secrétariat de l'OMPI devrait participer activement à la réalisation de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe ci-dessus : [Le Secrétariat de l'OMPI devrait collaborer activement avec l'équipe chargée de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

17. [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible, objective, équitable, transparente et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.] [Iran approuve] PBC approuve

Pakistan: propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 15, 16 ET 17 :

- 15. L'évaluation sera effectuée ("sous la supervision directe de la DSI par une équipe chargée de l'évaluation qui sera désignée selon la pratique établie" Algérie supprimer le reste. Ouganda en faveur. Fédération de Russie en faveur) (États-Unis d'Amérique "en consultation avec la DSI") par un comité d'évaluation comprenant ("notamment", Slovaquie; Fédération de Russie en désaccord) (3) (Slovaquie supprimer) membres :
 - (le vérificateur externe des comptes) [Fédération de Russie supprimer, le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2020 WO/PBC/31/3] (Algérie – supprimer la référence au vérificateur externe des comptes)
 - **(le président de l'OCIS)** [Fédération de Russie supprimer, le mandat actuel de l'OCIS ne comprend pas ces fonctions]
 - le directeur de la DSI [Fédération de Russie la Division, pas le directeur]
 - (l'équipe chargée de l'évaluation indépendante Slovaquie) (Fédération de Russie en désaccord)

États-Unis d'Amérique – ne peuvent accepter le texte proposé par le président. Souhaitent des évaluateurs externes. En consultation avec la DSI. Pakistan – en faveur. Canada – en faveur.

Iran – souhaite une évaluation par le GNUE.

Japon – le comité d'évaluation doit comprendre au moins un expert en propriété intellectuelle.

18. [L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget de la DSI.]

IVARIANTE DU PRESIDENT:

14. L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget approuvé de l'OMPI pour l'exercice biennal en cours, en vue d'une action appropriée du comité.]

G. Résultats attendus et déroulement

- 19. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :
 - Mandat final : à convenir par les États membres.
 - Rapport initial: il doit comprendre notamment les éléments suivants: une grille d'évaluation sur la base des questions et des critères d'évaluation du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des parties prenantes pertinentes à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.
 - Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse, de triangulation et de recoupement des données; à présenter aux États membres.
 - Premier projet du rapport d'évaluation : mise en évidence des résultats, conclusions et recommandations stratégiques; à présenter aux États membres.
 - Deuxième et dernière version du projet du rapport d'évaluation : incorporant les observations formulées dans le premier projet; à partager avec le Secrétariat de l'OMPI et à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI.
- 20. [Le Secrétariat de l'OMPI sera chargé de suivre la mise en œuvre des mesures de gestion et les échéances relatives aux recommandations issues de l'évaluation, le cas échéant en concertation avec le PBC.]

Le Pakistan a proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation externe présentera les résultats de l'évaluation au PBC en vue d'une action appropriée du comité.

Adjonction du Secrétariat : Au cours du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Pakistan a précisé que la formulation devait être la suivante : "L'équipe chargée de l'évaluation externe présentera les résultats de l'évaluation au PBC".

Le groupe des pays africains propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 19 et 20.

En examinant les questions clés, l'évaluation doit également proposer des améliorations possibles à chaque bureau extérieur dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins du pays/de la région hôte.

L'équipe chargée de l'évaluation établira d'abord un rapport initial, contenant une description de la méthode d'évaluation et de l'approche méthodologique; des modes de collecte et d'analyse des données; des principales parties prenantes à consulter; des critères d'évaluation de l'exécution du projet et du programme de travail relatif à l'évaluation.

L'équipe chargée de l'évaluation établira ensuite un premier projet de rapport d'évaluation contenant des observations préliminaires et des recommandations.

Le résultat final de l'évaluation sera un rapport concis, clairement organisé et d'une longueur raisonnable, composé d'un résumé, d'une introduction et d'une brève description des activités menée par chaque bureau extérieur pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins des pays/régions, de la méthode d'évaluation utilisée, et des conclusions clairement structurées et fondées, ainsi que des recommandations.

<u>Le chef de l'équipe chargée de l'évaluation devra présenter l'évaluation finale au Comité du programme et budget.</u> (Algérie – "pour examen et suite à donner")

Fédération de Russie – en désaccord avec ce qui précède

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 19 ET 20:

- 15. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :
 - Rapport initial: il doit comprendre (notamment les éléments suivants) (Fédération de Russie supprimer) une grille d'évaluation sur la base (des questions et des critères d'évaluation) (Pakistan supprimer) du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des (parties prenantes pertinentes) (Fédération de Russie remplacer par "bénéficiaires pertinents") à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.
 - Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse (, de triangulation) (Fédération de Russie en attente de précisions sémantiques) et de recoupement des données; à présenter (aux États membres) (Algérie, Fédération de Russie remplacer par "au PBC").
 - Un rapport d'évaluation intermédiaire mettant en évidence les résultats, conclusions et recommandations stratégiques, à présenter (aux États membres) (Algérie – remplacer par "au PBC").
 - Le rapport d'évaluation final (incorporant les observations reçues sur le rapport d'évaluation intermédiaire) (États-Unis d'Amérique supprimer; France en faveur) à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI]. ("en vue d'une action appropriée du comité" Pakistan)

H. Calendrier

21. Certains États membres ont soumis des échéances détaillées pour le calendrier de l'évaluation, mais celles-ci ne sont plus à jour. Il est clair que le calendrier du processus d'évaluation sera déterminé par l'état d'avancement des négociations entre les États membres sur le mandat. Par conséquent, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir un calendrier pour l'évaluation. À cet égard, il convient de noter que la trente-quatrième session du Comité du programme et budget de l'OMPI se tiendra du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. Il convient également de noter que, conformément à la politique linguistique de l'OMPI, les documents destinés au Comité du programme et budget devront être traduits dans les six langues du système des Nations Unies. En outre, en application de la procédure établie à l'OMPI, les documents devront être soumis au comité au moins deux mois à l'avance.

[VARIANTE DU PRESIDENT:

16. Le comité d'évaluation met à disposition son rapport d'évaluation intermédiaire entre les sessions et présente son rapport d'évaluation final (à la trente-cinquième session du) (président du PBC – supprimer) au PBC en vue pour examen et (en vue d'une action appropriée) (Algérie – remplacer par "suite à donner") (du comité) (Ouganda – supprimer) (Fédération de Russie – "en vue d'une action appropriée du comité" à supprimer).]]